



Séance du 15 octobre 2025

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°15102025D12

Objet : FINANCES LOCALES – Convention avec le Souvenir Français pour l'achat d'un drapeau Conseil Municipal Enfants – Souvenir Français

Date de la convocation et de l'affichage : 9 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 octobre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Grenoble dans un délai de deux mois à compter
073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA		X		Evelyne FOURNIER
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Lionel CORDEL

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs : Il est rappelé aux membres du conseil que le Conseil Municipal Enfants (CME) a pour mission d'initier les enfants à la citoyenneté, à l'engagement et au devoir de mémoire.

Le Souvenir Français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique depuis le 1er février 1906. Cette association a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers. L'association accompagne les CME en offrant à chaque jeune élu un « kit » comprenant une casquette avec le logo de l'association, un pin's « Souvenir Français » (à apposer sur leurs écharpes), l'adhésion gratuite et le dépliant « le Souvenir Français au service des municipalités ».

Pour les collectivités et les CME qui le souhaitent, il y a possibilité de signer une convention pour la création d'un drapeau CME-SF qui pourra être porté aux cérémonies locales ainsi que par la définition d'initiatives conjointes qui pourraient être mises en œuvre. Le Souvenir Français et la commune financent respectivement à hauteur de 50 % la réalisation du drapeau et l'achat du baudrier. Ce cofinancement se matérialisera sous la forme d'une subvention versée par le Souvenir Français à la commune.

Il sera proposé au conseil municipal la décision suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de partenariat avec le Souvenir Français
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Souvenir Français et à la renouveler le cas échéant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

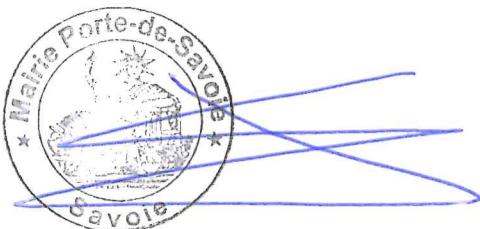
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 octobre 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 17 octobre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Lionel CORDEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Grenoble dans un délai de deux mois à compter
Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Création du « kit » pour les CME

Le Conseil Municipal des Enfants

Un CME est une instance municipale destinée aux enfants, créé par des délibérations adoptées en conseil municipal. Il joue un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du Maire).

Le CME a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur commune. Ces idées et projets sont ensuite présentés au Maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.

L'un des objectifs principaux d'un CME est d'aider les enfants à faire l'expérience de l'engagement politique et civique et leur permettre de poursuivre cet engagement. Dans chaque commune, Le Souvenir Français a donc un rôle à jouer auprès d'eux.

Contenu du « Kit » Souvenir Français

Le Conseil Municipal des Enfants est une assemblée de jeunes conseillers municipaux, élus pour 2 ans. Il y'a donc un renouvellement régulier.

A chaque nouvelle élection, le Souvenir Français propose aux nouveaux jeunes élus un « kit » gratuit de l'association. Celui-ci comprend :

- Une casquette avec le logo de l'association.
- Un pin's Souvenir Français (à apposer sur leurs écharpes)
- L'adhésion gratuite pour tous les membres du CME.

L'association confie également au conseiller municipal chargé du CME de la commune le dépliant « *le Souvenir Français au service des municipalités* ».

Le Kit est disponible via le service des fournitures du Siège de l'association, joignable aux coordonnées suivantes : fournitures@souvenir-francais.fr / 01 48 74 80 37.

Ce « Kit » peut être accompagné par la rédaction d'une convention pour la création d'un drapeau CME-SF qui pourra être porté aux cérémonies locales, ainsi que par la définition des initiatives conjointes qui pourraient être mises en œuvre. Ce drapeau est cofinancé à 50% par la commune et 50% par le Souvenir Français. (Voir annexes, pages 2 à 4)

Pour tous renseignements concernant cette convention, joindre M. Aymeric GUILLOT, Chargé des activités pédagogiques au Siège : pedagogie@souvenir-francais.fr / 01 48 74 79 71.



**Convention de partenariat entre
le Conseil Municipal des Enfants de la commune de Porte-de-Savoie
et l'association mémorielle Le Souvenir Français**

Entre :

L'association « Le Souvenir Français » représentée par (NOM et FONCTION)
pour le Contrôleur général des armées (2s) Serge BARCELLINI, Président général,
d'une part,

Le Conseil Municipal des Enfants de Porte-de-Savoie représenté par Caroline LEVANNIER, adjointe au maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et des finances),

d'autre part,

La commune de Porte-de-Savoie représentée par Franck VILLAND, maire,

d'autre part,

Les trois parties étant respectivement désignées « Souvenir Français », « CME » et « Commune » dans la présente convention.

Vu – La décision du conseil d'administration du Souvenir Français, en date du [...], de faire bénéficier les Conseils Municipaux des Enfants du « Kit Souvenir Français », accompagné de la réalisation d'un drapeau commémoratif, dans le cadre de partenariats locaux.

Vu – L'accord de la Mairie, **en date du 15 octobre 2025** d'accepter la proposition de partenariat du Souvenir Français afin d'ancrer les enjeux mémoriaux au cœur de l'engagement citoyen des membres du CME.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Le Souvenir Français, la Commune et le CME signent une convention de partenariat.

Article 2 : La Commune, le CME et le Souvenir Français s'engagent à mettre en place des initiatives mémoriales communes (entretiens de tombes, études de monuments, parcours de mémoire, etc.).

Article 3 : Le Souvenir Français fournit gratuitement son kit comprenant des casquettes et des pin's avec son logo ainsi qu'un dépliant explicatif pour la Mairie – aux membres du CME.

Article 4 : Le Souvenir Français fait adhérer gratuitement les membres du CME.

Article 5 : Le Souvenir Français et la Commune font réaliser un drapeau mémoriel spécifique au CME, suivant les étapes ci-dessous :

5.1 - Le Souvenir Français, la Commune et le CME s'accordent sur l'aspect du drapeau (*couleurs de la France avec sigles du Souvenir Français et de la Commune*).

5.2 - Le Souvenir Français et la Commune financent respectivement à une hauteur de 50 % la réalisation du drapeau et l'achat du baudrier. Ce cofinancement se matérialisera sous la forme d'une subvention versée par le Souvenir Français à la Commune.

5.3 - La Commune commande le drapeau à l'entreprise proposée par le Souvenir Français.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

Article 6 : En cas d'altération par vieillissement ou par dégradation, le drapeau sera conservé par la commune ou par la Délégation Générale du Souvenir Français après entente sur sa destination. Il ne devra en aucun cas être mis en vente.

Article 7 : La Commune s'engage à ce que le drapeau soit installé dans un lieu solennel et protégé de la Mairie, permettant au plus grand nombre d'administrés de le découvrir.

Article 8 : La Commune et le CME s'engagent à ce que le drapeau soit présent et porté lors de toutes les cérémonies commémoratives auxquelles les jeunes participeraient.

Article 9 : Le Souvenir Français, la Commune et le CME s'engagent à mettre en œuvre des actions de sensibilisation des jeunes afin de comprendre les symboles de la République (drapeau, devise, chants, sculptures) ainsi que le sens des cérémonies patriotiques.

Article 10 : Deux responsables sont désignés pour le Souvenir Français et la Commune :

10.1 - Commune : **VILLAND Franck, accueil@porte-de-savoie.fr**

10.2 - Souvenir Français : **[Nom/Prénom, Fonction, adresse électronique personnelle]**

Article 11 : Un compte-rendu des initiatives mises en œuvre pour faire vivre le drapeau donné au CME sera réalisé au terme de chacun de ses renouvellements.

Article 12 : La présente convention est conclue à partir **du 16 octobre 2025.**

Sa résiliation, pourra intervenir à tout moment, en cas de non-respect des engagements de l'une ou l'autre des parties.

Toute modification des dispositions de la présente convention, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait en trois (3) exemplaires originaux.

Le 16 octobre 2025 à Porte-de-Savoie

Signatures

Le/La Président(e) du comité du Souvenir Français
(Représentant le Président général de l'association)

La représentante du Conseil Municipal des Enfants
Caroline LEVANNIER

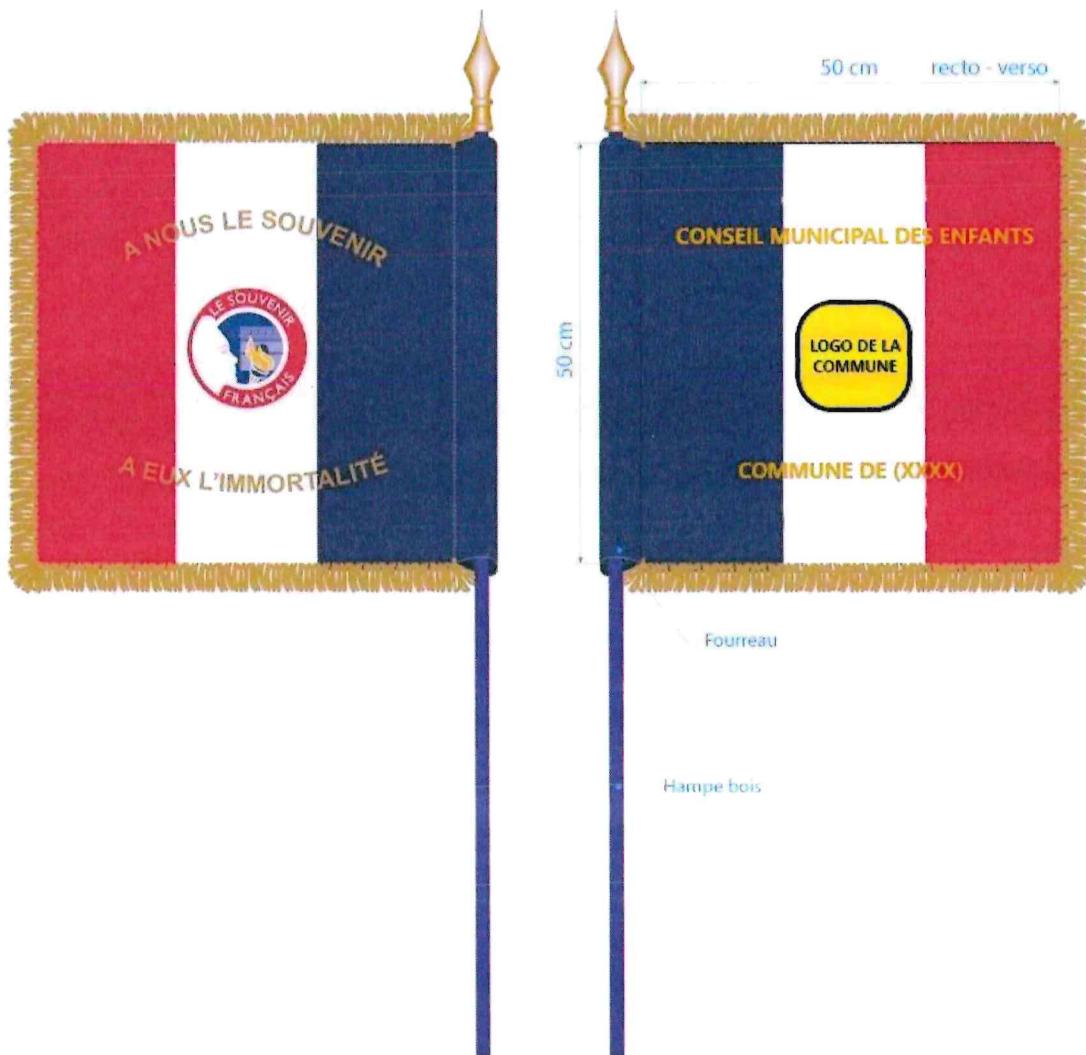
En soutien

Le Maire de la commune
Franck VILLAND

Le/la Délégué(e) général(e) du Souvenir Français

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20251015-15102025D12-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2025

**Exemple d'un « petit drapeau » commémoratif
pour le CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS de la commune de Porte-de-Savoie**



- **Dimensions du drapeau** : 50 x 50 cm (voir schéma ci-dessus).
- **Coût de réalisation** : environ 250 €. Avec le baudrier, il faut compter 366 €.
- **Contact pour la réalisation** : Société Drapeaux Dejean Marine - 14 Rue Roger Touton, 33000 Bordeaux - contact@dejean-drapeaux.com - 05 56 29 01 09

Dans le cas où la municipalité trouverait un fournisseur plus concurrentiel, le Souvenir Français donne bien évidemment son accord.

**Chaque projet de convention de partenariat avec un CME doit être communiqué
au service pédagogique du siège du Souvenir Français (pedagogie@souvenir-francais.fr)
avant sa réalisation**